

TERMES DE REFERENCE D'EXPERT(E)S

Code de l'Action et Pays partenaire : SOCIEUX+ TOGO 2019-16

Titre de l'Action : *Promotion des emplois verts au Togo: renforcement des capacités de l'Agence Nationale Pour l'Emploi du Togo pour relever les défis et saisir les opportunités du verdissement de l'économie en matière d'emplois et de compétences.*

Institution partenaire : *Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), Lomé, Togo*

Code de l'activité et titre : *Activité #4 - Formation de formateurs des cadres de l'ANPE à la méthodologie et les outils de sondage afin d'identifier les besoins en compétences en agriculture biologique et les déficiences des offres de formation dans ledit secteur*

Dates de mise en œuvre des/de l'activité(s)

Activité #4 : 17 mai 2021 – 17 juillet 2021

Position de(s) (l')expert(es) par activité :

Activité #4 : Expert(e) #1 (principal) - Ingénierie de la formation, formation professionnelle,

Activité #4 : Expert(e) #2 - Politiques de l'emploi et du marché de travail, formation professionnelle

Charge de travail :

Activité # 4- Expert(e) #1 : 19 + 1 jours Moodle

Activité # 4- Expert(e) #2 : 18 + 1 jours Moodle

Coordinatrice responsable: Catherine Barme

Référence de l'appel à expertise: 19-16/TGO/4

Version: Draft Final Date: 16.04.2021

Partnership led by:



Co-funded by the EU

1 Contexte

1.1 Informations socio-économiques générales

Il est reconnu que l'emploi est non seulement un facteur de croissance économique mais surtout un moyen de redistribution de revenus. Dans ce sens, la promotion de l'emploi est au cœur des stratégies de croissance économique et de lutte contre la pauvreté et en fait le principal baromètre de la vie sociale de tous les pays.

En effet, au Togo, la population est estimée à 7 552 318 d'habitants en 2015 dont 51,4% de femmes et 42% d'enfants de moins de 15 ans et 60% de moins de 25 ans avec un taux de croissance annuel moyen de 2,8%. Les performances macroéconomiques affichent un taux de croissance annuel moyen du PIB réel de 5,0% sur la période 2013-2017 avec une prépondérance du secteur primaire. En 2017, l'incidence de la pauvreté est de 53,5%. Le secteur primaire dominé par l'agriculture contribue à 40,8% à la formation du PIB et le secteur secondaire contribue à 17,5%. L'indice de Gini est 0,38 en 2015 contre 0,393 en 2011.

Le taux d'alphabétisation des adultes âgés de 15 ans ou plus est estimé à 63,3% en 2015. ce taux est de 76,7% chez les hommes et 51,0% chez les femmes. la population urbaine est alphabétisée à 79,8% contre 49,2% en milieu rural. Par ailleurs, le taux net de scolarisation au primaire est de 93,8% en 2017.

Le chômage relativement faible (3,4% en 2015) est accompagné d'un phénomène de sous emploi important (24,9% en 2015). Ainsi, dans la dynamique de l'amélioration des conditions de vie de la population en général et de façon spécifique celles des couches vulnérables (jeunes, femmes, personnes vivant avec un handicap) a conduit le gouvernement togolais à mettre en œuvre des politiques et stratégies publiques (Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi) ainsi que des politiques sectorielles de réduction de la pauvreté et de promotion de l'emploi (cf fin de la section). Parmi ces politiques figure la politique nationale de l'emploi et son plan d'actions opérationnelles dont l'objectif est de permettre à tous les togolais en âge de travailler sans discrimination aucune de disposer d'un emploi décent.

1.2 Situation du secteur d'intervention

Malgré les résultats obtenus dans la mise en œuvre des différentes politiques publiques, les défis de la pauvreté (53,5% en 2017), du chômage et du sous emploi (28,3% en 2015) restent préoccupants. Pour ce faire, un changement de paradigme s'avère indispensable pour sortir des sentiers battus en vue d'adresser adéquatement la question de la transformation structurelle de l'économie pour créer plus de richesse et d'emplois afin d'améliorer les conditions de vie des populations. Ainsi, une restructuration plus écologique de l'économie conduira à la création d'emplois verts pour compenser la disparition des emplois que cette restructuration va occasionner. Selon le rapport «Working towards sustainable development» (Vers le développement durable) de l'OIT, publié en juin 2012, la plupart des recherches indiquent que la transition vers une économie verte va entraîner une progression de 0,5 à 2% en termes d'emploi, soit un nombre d'emplois supplémentaires compris entre 15 et 60 millions dans le monde.

De la part du Gouvernement, des initiatives de promotion d'emplois verts sont quasi inexistantes. Mais en appui aux actions du gouvernement, des initiatives de promotion d'emplois verts sont prises dans le cadre des coopérations bilatérales et multilatérales dont le détail est mentionné dans la section suivante.

Face aux difficultés liées à l'insertion professionnelle ces dernières années, les initiatives de coopération et programmes de partenaires internationaux relatifs à la promotion de l'emploi sont multiples. Les partenaires au développement apportent à l'ANPE un appui technique et financier pour la réalisation des différents projets et programmes et des études liés à l'emploi.

En effet, les organismes du système des Nations-Unies (PNUD, BIT, UNESCO, OIM,...), des structures intergouvernementales, des organisations et institutions internationales (Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAD), AFD, UEMOA, CEDEAO, Union Européenne, Union africaine (UA), Pôle emploi, coopération allemande) contribuent énormément à la promotion du secteur de l'emploi à travers la réalisation des études (métiers porteurs, anticipation des compétences,...), à l'élaboration des politiques, des stratégies, des projets et programmes, à la mise en œuvre et l'évaluation.

Particulièrement, pour la promotion des initiatives vertes, certains partenaires ont mené des programmes d'appui tel que:

- ✓ BAD finance le projet CIZO qui promeut les énergies renouvelables ;
- ✓ Coopération allemande (GIZ) finance le projet ProREDD qui vise à lutter contre le réchauffement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre induites par la dégradation, destruction et fragmentation des forêts ;
- ✓ AFD finance le projet environnement urbain de Lomé (PEUL) vise, entre autres, la mise en place d'une filière intégrée de gestion des déchets solides dans la ville de Lomé.
- ✓ La Banque Mondiale finance le Projet WACA qui vise la meilleure gestion des terres, la protection de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la restauration des écosystèmes dégradés de la région maritime.
- ✓ Le Centre Régional de Collaboration des Nations Unis (RCC) sensibilise et finance les activités visant la réduction du réchauffement climatique.

1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

Les leçons apprises de la mise en œuvre de la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi et des différents projets et programmes qui y sont adossées ainsi que les défis à relever pour améliorer significativement les conditions de vie de la population a conduit le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre le Plan national de développement (PND 2018-2022) basé sur les Objectifs de développement durable adoptés en 2015. Le gouvernement, à travers le PND, prévoit à terme la création de plus de 500 000 emplois.

La réalisation des missions assignées à l'ANPE est confrontée aux difficultés suivantes:

- l'insuffisance de compétences dans l'élaboration des programmes d'emplois verts ;
- la méconnaissance de l'offre actuelle de formation et d'apprentissage se rapportant aux compétences requises dans la chaîne de valeur de l'agriculture biologique et dans d'autres secteurs de l'économie verte ;
- l'insuffisance des données statistiques sur lesquelles fonder les projets et programmes (faute de moyens financiers pour réaliser des collectes régulières);
- faible capacité d'analyse préalable de la situation des besoins fondamentaux des jeunes pour mettre en œuvre les projets et programmes ;
- faible efficacité des projets et programmes d'emploi ;
- quasi inexistence des programmes d'insertion ;
- l'insuffisance des ressources financières publiques allouées à la promotion de l'emploi ;
- les difficultés de maîtrise et d'anticipation des emplois et des besoins de compétences actuels et futurs

Le renforcement des capacités de l'ANPE, envisagé avec l'appui de Socieux+, contribuera à l'atteinte les objectifs du PND par la création des emplois respectueux de l'environnement.

2 Description de l'action

2.1 Objectif général

Renforcer les capacités de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) pour relever les défis et saisir les opportunités du verdissement de l'économie en matière d'emplois et de compétences techniques, notamment pour les jeunes.

2.2 Objectifs spécifiques

L'identification des éléments clés pour **renforcer la formation axée sur les compétences requises dans les emplois verts** et la **promotion de l'entrepreneuriat vert**.

2.3 Résultats attendus

Un **rapport de l'offre existante de formation aux compétences requises pour les emplois dans l'agriculture biologique**, avec une **esquisse des nouvelles modules et programmes de formation**, validée par une formation pilote dans ce secteur.

2.4 Livrables finaux attendus

D1 : La feuille de route pour un parcours de formation

D2 : Le matériel pédagogique de formation ;

D3 : Les modules de formation destinés aux cadres ;

3 Methodologie

3.1 Méthodologie générale (de l'action)

L'Agence National Pour l'Emploi du Togo aimerait être en capacité de relever les défis et de saisir les opportunités d'emploi dans un contexte de transition vers l'économie verte. Dans le cadre de l'intervention de SOCIEUX+, plusieurs experts européens mobilisés par le projet accompagneront les cadres de l'ANPE dans un processus de renforcement de leurs capacités afin de répondre aux besoins actuels en terms de compétences techniques requises et de services d'emploi appropriés.

3.2 Activités prévues (plan de travail de l'action)

Une première activité a été réalisée en août 2019 afin de réaliser un état des lieux des emplois verts au Togo et d'identifier les secteurs les plus porteurs en termes d'emploi pour les jeunes et pour les femmes. Quatre secteurs d'activités de l'économie verte ont été ainsi sélectionnés pour la deuxième étape consacrée à un diagnostic des compétences requises et d'éventuels écarts entre la demande en qualifications nouvelles ou adaptées aux emplois verts et l'offre actuelle en formation professionnelle.

Une deuxième activité, en décembre 2019, a été consacrée à la réalisation d'une enquête, sur la base d'entretiens approfondis menés auprès d'une quinzaine de structures (surtout des entreprises privées), priorisant les secteurs de *i) l'agriculture biologique, ii) l'énergie renouvelable, et iii) la*

collecte et le recyclage des déchets solides. Ces entretiens ont permis de mieux comprendre le nombre, le type d'emplois et les caractéristiques et activités réalisées dans chaque secteur, ainsi que les besoins en compétences spécifiques à chaque industrie. Les résultats de cette enquête menée auprès des entreprises ont mis en évidence l'existence d'un écart considérable entre les besoins en compétences des entreprises vertes et l'offre actuelle de formation, en termes de contenu, durée et coûts

L'activité n°. 3 a été dédiée à la réalisation d'une enquête complémentaire, auprès des institutions académiques et de formation professionnelle, afin d'affiner le diagnostic de la phase précédente. Il s'agissait de vérifier et de qualifier cet écart. Elle a permis également de répondre aux questionnements suivants: faut-il créer de nouvelles structures ou peut-on envisager de reformer et d'actualiser celles existantes ? Dans quelle mesure des nouveaux cours et modules de formation doivent être créés, ou doit-on se contenter d'incorporer de nouvelles composantes (nouvelles compétences) aux curricula existants ?

Dans ce contexte, l'étape finale (activité n°. 4), sera centrée sur la mise en œuvre d'ateliers de formation destinés aux cadres de l'ANPE afin d'assurer **l'appropriation de la méthodologie et des nouveaux outils stratégiques pour mener périodiquement les sondages** qui permettent d'identifier les besoins en compétences des acteurs économiques **dans l'agriculture biologique** ainsi que les déficiences des offres de formation dans ledit secteur. Cette intervention viendra conclure l'action 2019-16 de SOCIEUX+.

3.3 Inclusion des questions transversales

SOCIEUX+ reconnaît l'importance d'inclure des questions transversales dans les politiques et les systèmes de protection sociale, de travail et d'emploi. Les questions transversales suivantes sont à prendre dûment en compte dans la planification et la mise en œuvre de(s) activités :

- Égalité de genre ;
- Economie verte ;
- Inclusion sociale et économique des groupes vulnérables.

4 DESCRIPTION DE(S) (L') ACTIVITE(S)

4.1 Tâches prévues

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les missions sur site des experts mobilisés par SOCIEUX+ feront l'objet d'une évaluation des conditions. Dans le cas où les missions ne seront pas envisageables, l'activité 4 de l'action 2019-16, pourrait être une mission à distance menée via l'utilisation du campus en ligne de SOCIEUX+ (Moodle).

Le cas échéant, les experts bénéficieront d'un jour de plus pour compter le temps pour se familiariser avec la plateforme. SOCIEUX+ fournira tout support aux experts et aux participants à ce fin.

Une personne ou plusieurs personnes-ressource au sein l'ANPE devront être désignées afin d'appuyer la mission, de faciliter les échanges de communication, le processus de prise de décision et participer au processus de co-construction de la feuille de route de la formation.

Tâches générales

Élaboration de modules de formation axés sur la méthodologie et les outils utilisés au cours des projets pilotes, afin de mener des enquêtes périodiques portant sur l'analyse de de la demande en qualification des entreprises d'un secteur ciblé (agriculture biologique) et des offres de formation correspondante. Mise en œuvre des ateliers de formation ciblant les cadres de l'ANPE.

Tâches spécifiques

Tâche 1 – Établir les contacts préliminaires avec le Partenaire en vue de la définition de la méthodologie et de l'agenda de l'assistance technique et organiser un briefing initial à distance avec l'équipe de l'ANPE;

Tâche 2 – Prendre contact avec la Délégation de l'Union Européenne à Lomé (Hugo Van Tilborg) ;

Tâche 3 – Préparation de la note méthodologique et de l'agenda avec l'appui technique d'un expert national commissionné par l'ANPE;

Tâche 4 – Préparation du matériel pédagogique pour les sessions de formation ;

Tâche 5 – Mise en œuvre des formations des formateurs

Tâche 6 – Organisation d'une session de rétro-alimentation avec les bénéficiaires des formations et réponse des participants au questionnaire en ligne PAF ;

Tâche 7 – Finalisation du plan opérationnel, soumission au partenaire et échange sur son contenu et sur les suites à donner.

Tâche 8 – Elaboration du rapport global (AcR), compilation des Annexes (matériel pédagogique et plan opérationnel), élaboration du rapport individuel (ExMR) et réponse au questionnaire en ligne (ExF).

4.2 Livrables attendus

Livrables intermédiaires (qui seront transmis à l'équipe SOCIEUX+ dans un délais de 5 jours ouvrables avant l'évènement)

- P1 : Une note méthodologique (max. 3 pages), détaillant l'approche de travail, les outils et méthodes à employer, une analyse des risques
- P2 : Un ordre du jour détaillé (2 pages maximum), détaillant les réunions et les séances de travail à tenir, les personnes à rencontrer.

Livrables finaux (qui seront transmis à SOCIEUX+ dans les 10 jours ouvrables qui suivent la fin des activités):

- ExMR : Un rapport de mission individuel sous une forme synthétique, incluant des conclusions, recommandations et contraintes rencontrées par les experts . Modèle « Ex-MR » (possibilité de le rédiger à 4 mains).
- AcR : Un rapport collectif, synthèse des rapports individuels. Les recommandations portant sur les actions suivantes sont également attendues, afin d'ajuster le Plan de travail de la deuxième mission. Modèle « AcR ».
- D3 : Les outils pédagogiques des sessions de formation ;
- ExF : Un formulaire individuel de feedback d'expert(e) (ExF) rempli en ligne (voir les instructions et le lien sur le modèle ExMR).

1 EXPERTISE

Expert principal (Expert 1):

Domaine d'expertise : Ingénierie de la formation

Critères de sélection (essentiels) :

- Expérience en anticipation des nouvelles compétences (vertes) et adaptation de l'offre de formation
- Bonne maîtrise de la langue française

Critères supplémentaires :

- Expérience approfondie en référentiels des métiers
- Expérience approfondie en certification.
- Expérience en identification des besoins en compétences des secteurs économiques depuis une perspective de changement climatique et croissance verte
- Expérience en matière de développement des capacités institutionnelles, notamment dans les pays en voie de développement.

Expert international (expert 2):

Domaine d'expertise : Politiques de l'emploi et du marché de travail, formation professionnelle, appui aux entreprises

Critères de sélection (essentiels) :

- Expérience en évaluation des compétences professionnelles et techniques
- Bonne maîtrise de la langue française

Critères supplémentaires :

- Connaissance approfondie de l'économie verte et les implications sur le marché de travail
- Expérience en évaluation des secteurs économiques depuis une perspective de changement climatique et croissance verte
- Expérience en matière de développement des capacités institutionnelles, notamment dans les pays en voie de développement.

L'expert principal et l'autre expert international travailleront à distance, en équipe avec les deux experts de l'ANPE désignés par l'ANPE.

Charge de travail :

La quatrième activité sera mise en œuvre de février à fin mars 2021.

Activité 4	Préparation		Réalisation	Rapportage	Total
	Expert 1 ppal	5 + 1 (Moodle)	10	4	20
Expert 2	5 + 1 (Moodle)	10	3	19	
Grand Total	12	20	7	39	

1 Candidatures

1.1 Appels à expertise

Tous les appels à expertise pour les activités de SOCIEUX+ sont publiés en ligne sur [le site Web](#) de SOCIEUX+. Les expert(e)s intéressé(e)s doivent soumettre leur candidature sur le site Web de SOCIEUX+ : <https://pmt.socieux.eu> (actuellement uniquement disponible en anglais). La procédure de candidature est la suivante :

1. S'ils ne l'ont pas déjà fait, les expert(e)s doivent créer leur compte personnel SOCIEUX+ en cliquant sur « Create an account » (Créer un compte) en utilisant une adresse de courrier électronique. Les informations de connexion de leur compte seront transmises par courrier électronique.
2. Pour créer et soumettre leur profil, les expert(e)s doivent :
 - a. Fournir les coordonnées de contact¹
 - b. Fournir des informations sur leurs domaines d'expertise, compétences et historique d'emploi. Les expert(e)s sont seulement tenu(e)s de remplir un nombre limité de champs marqués d'un astérisque. Cependant, *les expert(e)s sont encouragé(e)s à remplir avec détails les sections sur leurs domaines d'expertise et compétences, car l'Équipe de SOCIEUX+ examine régulièrement les profils dans la base de données afin d'identifier et de contacter des expert(e)s potentiel(le)s pour de futures missions.*
 - c. Télécharger un curriculum vitae, de préférence en format Europass².
3. Une fois que leur profil est approuvé par l'Équipe de SOCIEUX+, les experts et expertes peuvent postuler à tous les appels à expertise accessibles sous l'onglet « Call for experts » (Appel aux expertises), en cliquant sur « Apply » (Postuler).

Si vous avez besoin de plus d'informations, veuillez contacter SOCIEUX+ par courriel à experts@socieux.eu en indiquant le numéro de référence de la candidature ou le code action donné en page de garde de termes de référence.

Les institutions collaboratrices ou intéressées qui souhaitent mettre leur expertise à disposition pour un appel à candidatures spécifique peuvent contacter directement l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse experts@socieux.eu.

1.2 Sélection des expert.e.s

Par principe, SOCIEUX+ mobilise des expert.e.s des administrations publiques et des organes mandatés des États membres de l'UE, ainsi que des praticiens travaillant pour des partenaires sociaux, notamment :

1. Les praticien.ne.s, les fonctionnaires et les employé.e.s d'organismes mandatés par l'État;
2. Les collaborateurs.trices et les employé.e.s d'institutions représentant des partenaires sociaux, tels que les syndicats et les associations d'employeurs ; et,
3. Académicien.ne.s (chercheurs/euses ou enseignants/es) d'institutions publiques ou parapubliques.

Les expertes et experts publics en service actif sont prioritaires dans la sélection. Des consultants et consultantes privés peuvent également être pris en compte lors de la sélection si une candidate ou candidat public ne peut être identifié.

Seuls les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s. Le processus de sélection peut inclure des entretiens téléphoniques ou par d'autres moyens de communication.

¹ La base de données d'experts et autres outils de gestion de SOCIEUX+ conformément au Règlement général sur la protection des données (GDPR) – Réglementation (UE) 2016/679.

² Les modèles Europass pour les CV sont disponibles ici : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

Les candidat(e)s intéressé(e)s peuvent télécharger le **Guide SOCIEUX+ pour les expertes et experts mobilisé(e)s, et institutions collaboratrices** disponible sur www.socieux.eu.

1.3 Contractualisation

Les expert.e.s public.que.s peuvent être en service actif ou à la retraite. Les salarié.e.s retraité.e.s d'agences spécialisées internationales ou d'agences de coopération peuvent également être mobilisé.e.s, sans que leur ancien employeur participe formellement à une action conjointe avec SOCIEUX+.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s peuvent être tenus de communiquer les coordonnées de leur employeur ou la preuve de leur capacité à être directement engagés en vertu de leur statut de fonctionnaire, employée ou d'employé public.

1.4 Compensations financières

Les fonctionnaires contractuel.le.s ou les employé.e.s en service actif ou retraité.e.s ont le droit à des indemnités fixes standard de 350 euros par jour ouvrable travaillé. Les honoraires des consultants et consultants privés sont négociés en fonction de leur nombre d'années d'expertise pertinente et du barème standard de SOCIEUX+.

Les expertes et experts à la retraite sont assimilés aux employé.e.s public.que.s à toutes fins utiles, s'agissant des compensations financières fournies par SOCIEUX+.

Les réglementations nationales relatives à la rémunération et à l'indemnisation des agents publics et des fonctionnaires sont applicables et peuvent limiter le paiement des indemnités par SOCIEUX+. La responsabilité de la conformité et de la vérification incombe aux individus et à leur institution d'origine. Le paiement des impôts sur le revenu ou autres taxes relève de la seule responsabilité des expertes et experts mobilisés et/ou de leur organisation.

1.5 Frais de voyage

Tous les frais de voyage pour les expertes et experts mobilisés (publics, privés ou d'institutions internationales) sont couverts par SOCIEUX+ en accord avec le **Guide SOCIEUX+ pour les expert.e.s mobilisé.e.s, et institutions collaboratrices** (version en date signature du contrat de l'expert.e).

2 Communication et visibilité

SOCIEUX+ utilisera ses propres canaux de communication, tels que le Web, newsletter et d'autres moyens, pour diffuser des informations concernant la mise en œuvre et les résultats de des activités. A ces fins, des contributions sont attendues de la part des experts mobilisés. De petites contributions, telles que la prise de photographies, de matériel graphique ou de brefs résumés seront également demandés aux membres de l'équipe de mission.

Une brève conversation entre les experts mobilisés par SOCIEUX+ et la/le responsable de la communication de SOCIEUX+ sera organisée avant et après la mission afin d'identifier les opportunités et de préciser la stratégie de communication.

Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX+ et de l'Union Européenne au cours de l'action, les modèles de présentation (fichiers Microsoft Power Point) et le logo de SOCIEUX+ devront être obligatoirement utilisés.

Dans le cadre d'activités spécifiques, certains produits de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des cahiers et des stylos, peuvent être mis à la disposition des experts pour être distribués sur place.

3 Code de conduite

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ prendront part aux activités de coopération technique depuis les étapes préparatoires jusqu'à la production des livrables. L'Équipe de SOCIEUX+ assistera les membres de l'équipe de mission en les appuyant et conseillant sur la préparation de la documentation d'information. L'Équipe de SOCIEUX+ recueillera les commentaires des institutions partenaires et parties prenantes pertinentes afin de veiller à ce que les rapports de mission et leurs recommandations soient remis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les expertes et experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'opinions négatives sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX+ à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+, et promouvoir ses services au meilleur de leurs connaissances et dans la mesure du possible.

Les expertes et experts s'acquittent de leurs fonctions dans le pays partenaire d'une manière qui soit pleinement conforme et respectueuse des institutions locales, des politiques et des comportements culturels. Elles ou ils adoptent un comportement approprié envers leurs homologues locaux.

4 Autres

5 Annexes

6 TABLE DES MATIERES

1	Contexte	1
1.1	Informations socio-économiques générales.....	1
1.2	Situation du secteur d'intervention	1
1.3	Rôle de l'institution partenaire dans le secteur	2
2	Description de l'action.....	3
2.1	Objectif général.....	3
2.2	Objectifs spécifiques	3
2.3	Résultats attendus.....	3
2.4	Livrables finaux attendus.....	3
3	Methodologie	3
3.1	Méthodologie générale (de l'action)	3
3.2	Activités prévues (plan de travail de l'action)	3
3.3	Inclusion des questions transversales	4
4	DESCRIPTION DE(S) (L') ACTIVITE(S)	4
4.1	Tâches prévues	4
4.2	Livrables attendus	5
1	EXPERTISE	5
1	Candidatures	6
1.1	Appels à expertise	7
1.2	Sélection des expert.e.s	7
1.3	Contractualisation	8
1.4	Compensations financières	8
1.5	Frais de voyage.....	8
2	Communication et visibilité	8
3	Code de conduite	9
4	Autres.....	9
5	Annexes	9
	À propos de SOCIEUX+	11

